

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et questions de conservation

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL D'AFRIQUE CENTRALE SUR LA VIANDE DE BROUSSE

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Dans la décision 13.102, un nouveau nom est donné au groupe de travail CITES sur la viande de brousse: le groupe de travail d'Afrique Centrale sur la viande de brousse. Ce groupe est encouragé
à poursuivre son travail et à soumettre à la 14^e session de la Conférence des Parties, par l'intermédiaire du Secrétariat CITES, un rapport d'activité sur l'application des plans d'action nationaux relatifs au commerce de viande de brousse et autres initiatives qu'il prend sur ce sujet.
3. Le coordinateur du groupe de travail d'Afrique Centrale sur la viande de brousse, M. Marcellin Agnagna du Cameroun, a remis au Secrétariat un rapport d'activités joint en tant qu'annexe au présent document.

COMMENTAIRES DU SECRETARIAT

- A. Le rapport du groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse suggère que bien que des progrès aient été accomplis à l'appui des plans d'action nationaux relatifs au commerce de la viande de brousse, le manque de fonds a empêché le groupe de prendre des initiatives importantes, et ce, bien que la décision 13.101 encourage les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les agences d'aide internationales, les organisations non gouvernementales et les autres donateurs à appuyer le travail du groupe. Cela peut-être signifier que le groupe n'est pas facile à maintenir en tant qu'entité distincte et que ses activités devraient être intégrées dans des programmes plus larges pour obtenir davantage d'appui.
- B. Conformément à la décision 13.103, le Secrétariat a eu des contacts avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La CDB a indiqué au Secrétariat CITES que son groupe de contact sur les ressources forestières autres que le bois préparait un rapport intitulé *Reducing wild meat (bushmeat) hunting in tropical forests to sustainable levels* [Ramener à un niveau durable la chasse pratiquée dans les forêts tropicales pour obtenir de la viande sauvage (viande de brousse)], qui sera publié dans les Séries techniques de la CDB. Le Secrétariat CITES a écrit à la FAO pour lui demander d'envisager la convocation d'un atelier international pour faciliter l'élaboration d'un plan d'action abordant les questions de pauvreté, de dégradation de l'habitat, de croissance des populations humaines et d'utilisation des ressources naturelle associée au commerce non durable de la viande de brousse. La FAO a répondu qu'elle souhaiterait convoquer un tel atelier mais que jusqu'à présent, l'action qu'elle avait menée pour réunir des fonds n'avait pas été couronnée de succès. Le Secrétariat estime avoir rempli ses obligations découlant de la décision 13.103.

- C. Si la Conférence décide d'élargir le mandat du groupe de travail d'Afrique Centrale sur la viande de brousse, une autre décision sera requise. Quoi qu'il en soit, le Secrétariat estime qu'il serait plus efficace que le groupe collabore avec le groupe de contact de la CDB sur les ressources forestières autres que le bois si le travail de cet organe se poursuivait, ou avec d'autres initiatives liées à la gestion durable des forêts, plutôt qu'avec la CITES, qui est principalement concernée par le commerce international. En conséquence, le Secrétariat suggère que la Conférence des Parties adopte la décision suivante:

A l'adresse du groupe de travail d'Afrique Centrale sur la viande de brousse

- 14.XX Le groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse est encouragé à collaborer avec la Convention sur la diversité biologique et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans son travail et est invité à attirer l'attention du Comité permanent et/ou de la Conférence des Parties sur toute question touchant à l'application de la résolution Conf. 13.11.

En cas d'acceptation de cette décision, la Conférence des Parties pourrait envisager de maintenir la décision 13.101 à l'adresse des Parties, des organisations intergouvernementales, des agences d'aide internationales, des organisations non gouvernementales et des autres donateurs, comme suit:

Les gouvernements et les organisations intergouvernementales, les agences d'aide internationales, les organisations non gouvernementales et autres donateurs sont encouragés à appuyer le groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse et ses Etats membres pour la mise en œuvre des plans d'action ou de gestion nationaux et la mise au point d'une base de données informatisée sur le commerce de la viande de brousse.

Rapport synthèse des activités du groupe de travail sur la viande de brousse en Afrique centrale

La Convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) avait mis en place par décision 11.166 de la 11^e Conférence des Parties tenue à Nairobi, Kenya, en avril 2000 un groupe de travail sur la viande de brousse dénommé "CITES Bushmeat Working Group"; avec pour mandat d'analyser et réfléchir sur la crise de la viande de brousse et de proposer des solutions aux pays concernés par cette problématique. Ce mandat a été reconduit par la 12^e Conférence des Parties tenue en novembre 2002 à Santiago, Chili.

De 2000 à 2002 le Groupe a élaboré un plan d'action et développé un programme pilote pour l'Afrique centrale. Six pays sont concernés par ledit programme: Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo et République Centrafricaine.

La mise en exécution effective dudit programme a commencé en juillet 2002 pour être conclue en décembre 2004. Les actions menées pendant cette période se résument aux questions législatives et politiques et à l'assistance aux administrations en charge des questions de gestion de la faune sauvage. Une étude sur les politiques et législations sur la faune sauvage dans la sous-région a été réalisée et consignée dans un document mis à la disposition des administrations. Cette étude sert de référence pour les processus de réforme des lois et politiques sur la faune sauvage engagés par certains Etats.

Elle a été mise à la disposition de la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) et sert de référence pour le plan de convergence sur la gestion des forêts du bassin du Congo. Un cadre constitué des Directeurs de faune, Points focaux nationaux, représentants de la société civile, donateurs, personnes ressources et autres partenaires a été mis en place et se réunit régulièrement pour statuer sur les questions de viande de brousse dans la sous-région.

Un processus d'élaboration de stratégie et plan d'action nationaux sur la viande de brousse a été enclenché, trois pays au moins disposent de plan d'action et stratégie nationale qui attendent d'être mis en œuvre.

Quelques stratégies et plan d'actions ont été présentés à la CoP13 à Bangkok.

La problématique de la viande de brousse a été intégrée et figure en bonne place dans la plupart des initiatives sous-régionales de gestion de la biodiversité.

Le Groupe a accompli son mandat CITES jusqu'à la CoP13.

Cependant compte tenu de la persistance et de l'ampleur de la problématique de la viande de brousse dans la sous-région, un programme de cinq (5) ans a été préparé et soumis à la CoP13, basé essentiellement sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

Le Groupe a préparé et soumis au secrétariat CITES un projet de résolution et deux projets de décisions pour examen à la 13^e Conférence des Parties. Lesdits documents ont été examinés et approuvés par la 13^e Conférence des Parties tenue à Bangkok, Thaïlande en octobre 2004; permettant ainsi au Groupe de Travail sur la Viande de Brousse de poursuivre son action en Afrique centrale et de développer une deuxième phase d'activités sur la base d'un programme qui s'étend sur cinq ans.

Les donateurs habituels notamment US Fish and Wildlife Service, Mac Arthur Foundation, DEFRA du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, ont exprimé leur intention de continuer à soutenir financièrement les activités du Groupe; d'autres donateurs intéressés ont également manifesté leur intention de se joindre à eux dans l'effort de financement (WWF International, IFAW, etc.).

Après la CoP13, de 2004 à début 2007, le groupe de travail a fonctionné sur la base d'un plan d'activité minimum faute de financement.

Pendant cette période le groupe a œuvré au niveau des pays en contribuant à l'amélioration des nouvelles législations sur la faune sauvage. Au Gabon le groupe a contribué à la prise en compte des dispositions

relatives à la gestion du commerce illicite et à la réglementation de la consommation locale de la viande de brousse. Au Congo le groupe a œuvré à l'élaboration et à la promulgation d'une nouvelle loi sur la gestion de la faune sauvage et influencé l'insertion des dispositions légales sur l'utilisation et la commercialisation de la viande de brousse. Notamment, la réglementation sur les produits de la faune sauvage.

D'autre part le groupe a contribué à la mise en harmonie des différents plans d'actions nationaux sur d'autres questions ayant des liens avec la viande de brousse. Notamment les plans de lutte contre les épizooties dont la fièvre hémorragique à virus Ebola et les différents programmes de sensibilisation initiés par les ONG locales et internationales.

Enfin le groupe continue à rechercher les fonds pour la mise en exécution de certaines actions jugées prioritaires dans les plans d'actions nationaux (Cameroun et Congo).

Certaines actions suivies par le groupe dont l'organisation des zones de chasse villageoises parmi les communautés sont en pleine exécution avec l'apport financier des Etats.

Ces actions vont se poursuivre tant que la problématique se posera.

Aussi d'autres pays dont la Guinée Equatoriale ont besoin de soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action. Le groupe les assiste dans cet exercice.

Le groupe continue à fonctionner normalement en synergie avec les administrations publique en charge de la faune et des aires protégées.

Le Coordonnateur.

M. AGNAGNA